



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ASSOCIATION CITE MER

N° SIRET : 488 850 124 000 30
30/32 Résidence Auguste Comte
62280 Saint-Martin-Boulogne
MAIL : contact@citemer.fr
TÉL : 06 51 23 61 49

Date de dernière mise à jour : 3 juin 2026

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux sorties « Voile Découverte : découvrez le littoral à la voile ! » organisées par l'association Cité Mer.

Article 1 - Objet

L'association Cité Mer propose des sorties et initiations à la navigation à voile à bord d'un voilier de 10,70 mètres. Ces navigations permettent de découvrir le milieu maritime dans sa globalité à travers l'apprentissage des bases de la voile, la compréhension de l'environnement marin et l'observation du littoral depuis la mer.

Selon les objectifs de la sortie et les conditions de navigation, les participants peuvent être amenés à prendre part aux manœuvres du voilier, à découvrir les principes de la navigation à voile, à observer la faune et la flore marines ainsi qu'à mieux comprendre les paysages, les usages et le patrimoine maritime du territoire.

L'encadrement est assuré par un skipper qualifié qui accompagne les participants dans leur découverte du milieu marin, de la navigation et des enjeux liés à l'environnement maritime.

Article 2 - Réservations

Les réservations peuvent être effectuées par téléphone au 06 51 23 61 49 ou par email à contact@citemer.fr.

Article 3 - Règlement

Le tarif pour la participation à la sortie en voile habitable avec l'association Cité Mer est fixé comme suit :

- Pour les adultes de 12 ans et plus : 35 € par personne,
- Pour les enfants de moins de 12 ans : 20 € par personne,
- Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas acceptés.

Le règlement s'effectue sur place, à l'issue de la navigation, en carte bancaire, en espèces ou par chèque à l'ordre de « Association Cité Mer ».

Cité Mer ne propose aucun tarif réduit (étudiant, RSA, demandeur d'emploi,...).

Article 4 - Annulation

En cas d'annulation de la sortie avant le départ pour des raisons de sécurité ou de mauvaises conditions météorologiques, aucun paiement ne sera exigé des participants.



Si la navigation est écourtée après le départ pour des raisons de sécurité ou météorologiques, le tarif de la sortie reste dû.

Toute annulation effectuée plus de 24 heures avant l'heure de départ prévue est sans frais.

En cas d'annulation moins de 24 heures avant le départ ou en cas d'absence du participant au rendez-vous fixé sans information préalable, l'Association Cité Mer se réserve le droit de facturer une indemnité correspondant à 50 % du montant de la réservation (sauf justificatif médical).

Article 5 - Sécurité, responsabilités et assurance

Le participant doit être en bonne santé physique et mentale pour participer à la sortie en voilier. Il déclare savoir nager ou être capable de se maintenir à flot avec un équipement de flottabilité.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal ou être munis d'une autorisation parentale.

L'Association Cité Mer se réserve le droit de refuser la participation à toute personne jugée inapte ou dont le comportement serait inapproprié et compromettrait la sécurité des autres participants ou de l'équipage.

La sécurité des participants constitue une priorité absolue. Le voilier est équipé du matériel d'armement et de sécurité obligatoire pour la navigation entre 6 et 60 milles nautiques, conformément à la réglementation en vigueur (Division 240). Les consignes de sécurité données par l'équipage doivent être respectées pendant toute la durée de la navigation.

L'Association Cité Mer se réserve le droit de modifier le parcours ou le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques ou pour toute raison liée à la sécurité.

Chaque participant se voit délivrer un Pass Voile FFVoile dont le coût est inclus dans le tarif de la prestation. Les garanties associées sont consultables auprès de l'association ou sur le site de la FFVoile.

Article 6 - Droit à l'image

En participant à la sortie en voilier, le participant autorise l'Association Cité Mer à utiliser et diffuser des images prises pendant l'activité à des fins promotionnelles, sauf indication contraire de sa part.

En effectuant une réservation, le client reconnaît avoir lu et accepté ces Conditions Générales de Vente.

Article 7 - RGPD

Les informations recueillies lors de la réservation sont utilisées uniquement pour l'organisation de l'activité et la gestion administrative des participants. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles en contactant l'association.